
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 16 mars 2010, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Armand Hubert
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre Renaud
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame Charlotte Thibeault (substitut)
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que monsieur Marc Langevin, greffier et adjoint à la direction générale.

Assistent aussi des journalistes ainsi qu'un citoyen.

Ouverture de la session par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2010-R-AG106

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Les points suivants seront traités en priorité, à la suite de l'adoption de l'ordre du jour :

100-4 – « Présentation et adoption des rapports financiers 2009 – MRC ».

100-5 – « Présentation et adoption des rapports financiers 2010 – TNO ».

Les points suivants sont ajoutés aux questions diverses (pour discussion ou information) :

900-1 – « Conférence de presse – Maison de la Culture ».

900-2 – « Grands Prix de la ruralité 2010 ».

ADOPTÉE

2010-R-AG107	Présentation et adoption des rapports financiers 2009 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau Considérant que la trésorière de la MRC expose les états financiers 2009 de la MRC; Considérant que celle-ci présente et explique les principales informations financières vérifiées; Considérant que pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2009, la MRC ferme ses livres avec un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 31 710 \$; Considérant que madame Janique Éthier, vérificatrice externe, s'adresse au Conseil pour lui faire part des modalités techniques de la vérification effectuée pour le compte de la MRC; Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 9 mars 2010, à l'égard de cette question. En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter les rapports financiers 2009 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau comportant un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 31 710 \$. ADOPTÉE
2010-R-AG108	Présentation et adoption des rapports financiers 2009 des Territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau Considérant que la trésorière de la MRC expose les états financiers 2009 des TNO; Considérant que celle-ci présente et explique les principales informations financières vérifiées; Considérant que pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2009, les TNO ferment ses livres avec un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 15 728 \$; Considérant que madame Janique Éthier, vérificatrice externe, s'adresse au Conseil pour lui faire part des modalités techniques de la vérification effectuée pour le compte des TNO; Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 9 mars 2010, à l'égard de cette question. En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter les rapports financiers 2009 des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau comportant un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 15 728 \$. ADOPTÉE
2010-R-AG109	Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 février 2010 Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 février 2010 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE
2010-R-AG110	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2010 Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2010 soit adopté avec les corrections suivantes : 1. à la résolution n° 2010-R-AG058, substituer le nom de l'appuyeur « Réjean Carle » pour celui de « Réjean Major »; 2. à la résolution n° 2010-RAG061, substituer le nom de l'appuyeur « Gérard Coulombe » pour celui de « Yvon Quevillon » ADOPTÉE

Dépôt du rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 12 février 2010 au 12 mars 2010.

2010-R-AG111

Code d'éthique des élus municipaux – Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

Considérant que le projet de loi prévoira, en toute vraisemblance, plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements définis comme étant fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale du Québec;

Considérant que ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec la possibilité d'un recours à la Cour supérieure pour la révision desdites décisions;

Considérant que selon ce projet de loi, les municipalités devront également se doter de répondants à l'éthique;

Considérant que l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

Considérant que l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciairiser l'éthique en mettant en place une structure quasi judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

Considérant qu' il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciairisation de l'éthique;

Considérant que le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

Considérant que selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

Considérant qu'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

Considérant qu' il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 9 mars 2010, à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe propose et il est résolu :

1. de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux;
2. d'exhorter le ministre de faire adopter que les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux en même temps;
3. de transmettre copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2010-R-AG112	Foire environnementale à l'occasion de la Journée mondiale de la Terre – Tenue de l'assemblée ordinaire du 20 avril à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki Considérant que le service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement tient une journée de sensibilisation à la protection de l'environnement le mardi 20 avril prochain à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (polyvalente) de Maniwaki; Considérant que cette journée est organisée pour souligner la Journée mondiale de la Terre qui aura lieu le 22 avril 2010; Considérant que le 20 avril est la date à laquelle siège le Conseil à l'occasion de sa séance ordinaire du mois d'avril; Considérant que les membres du Conseil estiment que leur présence lors de cette activité de sensibilisation à la protection de l'environnement est importante; Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 9 mars 2010, à l'égard de cette question. En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil fixe le lieu de la tenue de sa séance ordinaire du 20 avril 2010 à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau à compter de 18 heures. Il est de plus résolu de demander au greffier de faire publier dans le journal La Gatineau un avis afin d'informer la population du lieu fixé pour la tenue de ladite séance. ADOPTÉE
2010-R-AG113	Achat d'un nouveau logiciel de comptabilité et de taxation – Autorisation de lancer une demande de soumissions par voie d'invitation écrite Considérant que le fournisseur actuel du logiciel comptable de la MRC a informé cette dernière qu'il n'offrira plus de mises à jour compatibles avec la version présentement utilisée par la MRC, soit, fin des mises à jour du module de comptabilité le 31 décembre de l'année en cours et le 31 décembre de l'année 2011 pour le module de taxation; Considérant que conséquemment, il y a lieu de remplacer ledit logiciel; Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 9 mars 2010, à l'égard de cette question. En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de procéder à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite auprès des firmes informatiques <i>PG Govern</i> et <i>GFI Solutions</i> aux fins de remplacer le logiciel de comptabilité et de taxation actuellement en utilisation à la MRC. Il est de plus autorisé que cette demande de soumissions comporte également l'inclusion d'un module relatif à la préparation des budgets annuels. ADOPTÉE
2010-R-AG114	Nomination de madame Janique Ethier au titre de vérificatrice externe pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et des territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'exercice financier 2010 Considérant que madame Janique Ethier, comptable, offre le renouvellement de ses services aux fins de la vérification externe pour la MRC et les TNO pour l'exercice financier 2010; Considérant que madame Janique Ethier propose son offre selon les mêmes conditions que pour l'exercice financier 2009; Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 9 mars 2010, à l'égard de cette question. En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de nommer, conformément à l'article 966 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. 27-1), madame Janique Ethier, comptable, au titre de vérificatrice externe de la MRC et des TNO pour l'exercice financier 2010. ADOPTÉE

2010-R-AG115

Autofinancement des immobilisations – Projets complétés en 2009 – Recours au « Fonds d’Hydro-Québec »

Considérant que le Conseil a adopté le règlement portant le numéro 2008-197 décrétant un emprunt de 99 000 \$ afin de pourvoir aux dépenses relatives à des travaux correctifs à son usine de traitement et de valorisation des boues de fosses septiques situé à Kazabazua;

Considérant, de plus, que le Conseil a adopté le règlement numéro 2008-198 décrétant un emprunt de 99 000\$ afin de financer la réfection de la toiture de l’édifice René-Guy Moreau et des travaux complémentaires;

Considérant que les travaux relatifs à ces deux projets étaient complétés au 31 décembre 2009 et qu’ils ont été financés à même des emprunts temporaires autorisés par les susdits règlements;

Considérant qu’il y a lieu que le Conseil procède au financement définitif des dépenses encourues lors de l’exécution des travaux visés;

Considérant la recommandation du comité de l’Administration générale, en date du 9 mars 2010, à l’égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu de recourir au fonds distinct de la MRC dit « Fonds d’Hydro-Québec » aux fins du remboursement des dépenses concernées par la présente résolution, et ce, plutôt que de contracter un emprunt auprès d’une institution financière. Il est de plus résolu que le Conseil autorise par la suite, sur un terme de cinq années, le remboursement dudit fonds à raison d’un taux d’intérêt de 4.75 %, soit celui proposé par l’institution financière de la MRC.

ADOPTÉE

2010-R-AG116

Lavery – Acceptation d’une proposition forfaitaire de services professionnels en matière de relations de travail

Considérant que la firme d’avocats Lavery propose à la MRC le renouvellement de son forfait en matière de services de consultation professionnels relatifs à des questions de relations de travail;

Considérant la recommandation du comité de l’Administration générale, en date du 9 mars 2010, à l’égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accepte l’offre de services professionnels de consultation en relations de travail de la firme d’avocats Lavery, sur une base forfaitaire et pour un montant de 700 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour la période du 31 janvier 2010 au 1^{er} février 2011.

ADOPTÉE

2010-R-AG117

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 17 février au 16 mars 2010

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, le registre des chèques – MRC – pour la période du 17 février au 16 mars 2010, totalisant un montant de 376 079.68 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG118

Adoption de la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 février au 15 mars 2010

Monsieur le conseiller Yvon Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 février au 15 mars 2010 totalisant un montant de 99 302.70 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG119

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 mars 2010

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 mars 2010 totalisant un montant de 163,152.82 \$ réparti comme suit :

Fonds d’administration générale :162,186.24 \$
Fonds des Terres publiques :966.58 \$

ADOPTÉE

2010-R-AG120

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 16 mars 2010

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 16 mars 2010 totalisant un montant de 4,571.44 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d’autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2010-R-AG121

Nomination de monsieur le conseiller Armand Hubert au titre de président du comité des Transports, Communications, Loisirs et de la Culture

Considérant la résolution n° 2010-R-AG063, adoptée en date de la séance ordinaire du 16 février 2010, par laquelle le Conseil forme les comités consultatifs de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

Considérant que lors de sa séance de travail du 4 février 2010, le comité Plénier a exprimé son souhait que soient nommés par le Conseil les présidents des comités consultatifs à la suite de propositions d’une candidature reçue par chacun de ces comités;

Considérant l’article 12 de la résolution n° 2010-R-AG064 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 février 2010;

Considérant la recommandation du comité des Transports, Communications, Loisirs et de la Culture, en date de sa séance du 4 mars 2010, en lien avec cet appel de propositions.

En conséquence, monsieur le conseiller Garry Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Armand Hubert au titre de président du comité des Transports, Communications, Loisirs et de la Culture.

ADOPTÉE

2010-R-AG122

Délégation au Comité consultatif régional en transport de la CRÉO – Monsieur le directeur général André Beauchemin

Considérant que le rôle de représentation auprès d’un organisme tiers est habituellement dévolu à un ou plusieurs membres du conseil habilités par résolution;

Considérant que des discussions entre la direction générale de la MRC et les représentants concernés de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) concluent à l'opportunité de plutôt déléguer au Comité consultatif régional en transport de la CRÉO le fonctionnaire responsable du dossier des transports ou, à défaut, un membre de la direction générale pour y représenter la MRC;

Considérant qu'il s'agit d'un comité technique qui accompagnera notamment la société Gestrans dans la réalisation de son deuxième mandat portant sur l'état du transport en commun dans les municipalités régionales de comté de l'Outaouais;

Considérant la recommandation du comité des Transports, Communications, Loisirs et de la Culture, en date de sa séance du 4 mars 2010, en lien avec cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu de déléguer au Comité consultatif régional en transport de la CRÉO le directeur général, monsieur André Beauchemin.

ADOPTÉE

2010-R-AG123

Adhésion à titre de membre à statut approprié à l'Association des Transports collectifs ruraux du Québec

[Voir résolution
2010-R-AG124](#)

Considérant que le nouveau contexte régional où la MRC exercera de plus en plus son influence sur l'organisation du transport sur son territoire justifie que celle-ci devienne membre et participe aux instances de l'Association des Transports collectifs ruraux du Québec;

Considérant que le nouveau contexte régional où la MRC exercera de plus en plus son influence sur l'organisation du transport sur son territoire justifie que celle-ci devienne membre et participe aux instances de l'Association des Transports collectifs ruraux du Québec;

Considérant la recommandation du comité des Transports, Communications, Loisirs et de la Culture, en date de sa séance du 4 mars 2010, en lien avec cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu d'adhérer à titre de membre à statut approprié à l'Association des Transports collectifs ruraux du Québec et de payer la cotisation annuelle relative à cette adhésion.

ADOPTÉE

2010-R-AG124

Délégations de représentants de la MRC au colloque annuel de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ)

Considérant la résolution numéro 2010-R-AG123 par laquelle le Conseil adhère à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);

Considérant la réorganisation imminente de l'ensemble du transport en commun sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et l'importance d'obtenir toute l'information concernant les options et avenues qui pourraient s'avérer judicieux pour le territoire de la MRC;

Considérant que L'ATCRQ organise un colloque sur les enjeux qui touchent l'actualité en matière d'organisation et de gestion du transport collectif en territoire rural;

Considérant que ce colloque se tiendra à Victoriaville les 22 et 23 avril prochains;

Considérant qu'il est pertinent que des représentants de la MRC y soient présents;

Considérant la recommandation du comité des Transports, Communications, Loisirs et de la Culture, en date de sa séance du 4 mars 2010, en lien avec cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de désigner monsieur le conseiller Armand Hubert, président du comité des Transports, Communication, Loisirs et Culture, ainsi que monsieur le conseiller Denis Charron pour assister au colloque 2010 organisé par l'Association des transports collectifs ruraux du Québec qui se tiendra à Victoriaville les 22 et 23 avril prochains.

ADOPTÉE

2010-R-AG125

Non-bonification de la Convention prolongée de développement culturel signée avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (ci-après appelé « le Ministère ») demande à la MRC de bonifier sa participation financière dans le cadre de la Convention de développement culturel prolongée, intervenue entre ledit ministère et la MRC;

Considérant que le Ministère, dans une correspondance récente confirme à la MRC la prolongation de la période de réalisation des objectifs de la Convention relative au développement culturel 2006-2009 conformément à ce qui y est prévu, jusqu'à épuisement des crédits respectifs consentis par les partenaires jusqu'au 30 septembre 2010;

Considérant que le Ministère suggère à la MRC d'ajouter, durant cette prolongation, une autre tranche de contribution pour ajouter à la masse critique des investissements en matière de culture, option qui fut évoquée en rencontre de travail du comité ad hoc chargé du suivi de la Convention;

Considérant que le Ministère prévoit, sur la foi du bilan à dresser de la Convention 2006-2009, la conclusion ultérieure d'une nouvelle Convention triennale 2011-12-13 dont le financement serait également paritaire à raison de 20 000 \$ annuellement et respectivement;

Considérant que la suggestion de contribution additionnelle par la MRC n'est pas assortie d'une offre réciproque de la part du Ministère;

Considérant la recommandation du comité des Transports, Communications, Loisirs et de la Culture, en date de sa séance du 4 mars 2010, en lien avec cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Yvon Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. informe la direction régionale de L'Outaouais du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de son intention de réaliser l'ensemble des objectifs de la Convention relative au développement culturel 2006-2009 d'ici le 30 septembre 2010, conformément à la disposition de la Convention prévoyant la prolongation de sa période de réalisation;
2. décline, faute de crédits budgétaires en vigueur et de financement paritaire, la suggestion d'une participation financière additionnelle de la MRC durant ladite période prolongée;
3. manifeste son intention au Ministère de conclure une nouvelle Convention aux mêmes fins portant sur une période 2011-2012-2013 et dotée d'un financement paritaire annuel de 20 000 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG126

Adhésion au Conseil régional de la Culture de l'Outaouais (CRCO) pour l'année 2010

Considérant que le Conseil régional de la Culture de l'Outaouais (CRCO) offre à la MRC de renouveler son adhésion pour l'année 2010;

Considérant la recommandation du comité des Transports, Communications, Loisirs et de la Culture, en date de sa séance du 4 mars 2010, en lien avec cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que la MRC renouvelle son adhésion au Conseil régional de la Culture de l'Outaouais et défraye le coût de cette adhésion au montant de 125 \$, incluant les taxes applicables

ADOPTÉE

2010-R-AG127

Nomination de monsieur le conseiller Laurent Fortin au titre de président du comité de l'Environnement

Considérant la résolution n° 2010-R-AG063, adoptée en date de la séance ordinaire du 16 février 2010, par laquelle le Conseil forme les comités consultatifs de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

Considérant que lors de sa séance de travail du 4 février 2010, le comité Plénier a exprimé son souhait que soient nommés par le Conseil les présidents des comités consultatifs à la suite de propositions d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

Considérant l'article 12 de la résolution n° 2010-R-AG064 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 février 2010;

Considérant la recommandation du comité de L'Environnement, en date de sa séance du 4 mars 2010, en lien avec cet appel de propositions.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Laurent Fortin au titre de président du comité de l'Environnement.

ADOPTÉE

2010-R-AG128

Usine de traitement des boues de fosses septiques – Autorisation de construire un bassin de captation des mousses et des solides

[Voir résolution
2010-R-AG129](#)

Considérant le projet de construction d'un bassin de décantation des mousses et des solides à l'usine de traitement des boues de fosses septiques;

Considérant que le bassin projeté, tel que démontré sur le croquis final, sera constitué d'une fosse septique de vingt-deux (22) mètres cubes;

Considérant que la mise en place de ce bassin permet, notamment, de réduire l'apport du phosphore dans les bassins d'aération et de réduire l'apport et la décantation de solides dans le bassin numéro quatre (4);

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement, en date de sa séance de travail du 4 mars 2010, en lien avec cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'autoriser la direction du service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement de faire construire au site de traitement des boues de fosses septiques un bassin additionnel visant à capter les mousses et les solide, le tout pour un coût de projet estimé à 16 000 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG129

Usine de traitement des boues de fosses septiques – Construction du bassin de captation des boues et des solides – Autorisation de transfert de postes budgétaires

Considérant que lors de l'élaboration du budget de l'année financière en cours, des crédits de l'ordre de 16 000 \$ ont été réservés pour le projet de construction d'un bassin de captation des boues et des solides à l'usine de traitement des boues de fosses septiques;

Considérant qu'à la suite de l'adoption du budget pour l'année 2010, le service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement a constaté qu'il était impératif de procéder, dès le début des opérations 2010 à l'usine de traitement des boues de fosses septiques, à la vidange du bassin numéro quatre (4), activité pour laquelle aucun crédit n'était prévu et dont l'estimation des coûts se chiffre à environ 20 000 \$;

Considérant la résolution numéro 2010-R-AG128 par laquelle le Conseil autorise la construction du bassin de captation des mousses et des solides susmentionné;

Considérant la suggestion de la trésorière de remanier les postes budgétaires visant le financement de ces activités;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement, en date de sa séance de travail du 4 mars 2010, en lien avec cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'autoriser la trésorière à effectuer les transferts de postes budgétaires suivants aux fins du financement des activités susmentionnées :

1. Vidange du bassin numéro quatre (4) à même un montant de 16 000 \$ provenant du poste d'immobilisation destiné à la construction du bassin de captation des mousses et des solides auquel s'ajoute un montant n'excédant pas 6 000 \$ provenant du poste d'entretien des infrastructures ;
2. Construction du bassin de captation des mousses et des solides à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

2010-R-AG130

Centre projeté de transfert des matières résiduelles et écocentre – Autorisation d’aller en appel d’offres pour la confection des plans et devis

Voir résolution
2010-R-AG131
2010-R-AG132
2010-R-AG174

Considérant la résolution numéro 2009-R-AG383 adoptée le 8 décembre 2009 et par laquelle la Municipalité régionale de comté reprenait à elle seule la charge du dossier de construction d'un centre de transfert des matières résiduelles et écocentre à Maniwaki;

Considérant que le service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement, tel qu'autorisé par la résolution numéro 2010-R-AG020, a fait valider le concept préliminaire du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre et autres détails techniques permettant la confection d'un devis technique aux fins d'un appel d'offres ;

Considérant que le directeur par intérim du service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement a présenté au comité de l'Environnement, lors de la séance de travail du 4 mars 2010, les documents projetés pour ledit appel d'offres visant la fourniture de services professionnels en génie pour la confection des plans et devis;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement, en date de sa séance de travail du 4 mars 2010, concernant le lancement d'un appel d'offres à ces fins.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'autoriser le lancement de l'appel d'offres relatif à la fourniture de services professionnels en génie pour la confection des plans et devis visant la construction du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre à Maniwaki. Il est de plus résolu de demander au greffier d'afficher l'appel d'offres sur Internet par le biais du Site électronique d'appel d'offres homologué par le gouvernement du Québec (SÉAO), le tout en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2010-R-AG131

Appel d’offres visant la confection des plans et devis pour la construction du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre – Adoption de critères de pondération pour l’évaluation des offres

Considérant la résolution numéro 2010-AG130 par laquelle le Conseil autorise le lancement de l'appel d'offres cité en titre;

Considérant qu'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal (L.R.Q., c. 27-1), le Conseil doit établir, pour l'analyse des soumissions reçues, un système de pondération et d'évaluation des offres;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement, en date de sa séance de travail du 4 mars 2010, concernant les critères de pondération à retenir à l'occasion de l'appel d'offres visé.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil retienne les critères de pondération suivants pour l'analyse des soumissions à recevoir dans le cadre de l'appel d'offres visant la confection des plans et devis pour la construction du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre :

- Méthodologie et calendrier de réalisation 30%
- Compréhension du mandat 20%
- Qualité et technologie des matériaux proposés 10%
- Expérience de la firme 10%
- Présentation et clarté de la soumission 10%
- Expérience du chargé de projet 5%
- Pertinence de l'équipe proposée 5%
- Capacité de relève 5%
- Protection de l'environnement 5%

ADOPTÉE

2010-R-AG132

Appel d’offres visant la confection des plans et devis pour la construction du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre – Formation du comité de sélection

Considérant la résolution numéro 2010-AG130 par laquelle le Conseil autorise le lancement de l'appel d'offres cité en titre;

Considérant qu'en vertu du sous-paragraphe a) du 3^o paragraphe de l'article 936.0.1.1 du Code municipal (L.R.Q., c. 27-1), le Conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du Conseil responsable d'évaluer les soumissions qui seront reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement, en date de sa séance de travail du 4 mars 2010, concernant cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil nomme les personnes suivantes au comité de sélection relatif à l'appel d'offres concerné par la présente résolution :

1. monsieur Philippe Beaudoin, directeur par intérim du service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement - MRCVG;
2. madame Kimberley Mason, directrice en titre du service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement - MRCVG
3. monsieur Marc Langevin, greffier et adjoint à la direction générale - MRCVG;
4. monsieur Guy Oleary, directeur des Travaux publics – Ville de Maniwaki.

ADOPTÉE

2010-R-AG133

Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais – Contribution financière

Considérant que *Enviro Éduc-Action* demande à la MRC de lui accorder une aide financière afin de soutenir le Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais qui permet d'encourager les organismes qui sont proactifs à la protection de l'environnement;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement, en date de sa séance de travail du 4 mars 2010, concernant cette demande d'aide financière.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accorde à *Enviro Éduc-Action* une aide financière de 250 \$ afin de soutenir le Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2010-R-AG134

Gestion régionale des déchets domestiques – Comité technique de la Table des préfets – Nomination d'un substitut

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de nommer monsieur Philippe Beaudoin au titre de substitut à madame Kimberley Mason aux fins de la représentation de la MRC au sein du Comité technique de la Table des préfets pour la gestion régionale des déchets domestiques.

ADOPTÉE

2010-R-AG135

Nomination de monsieur le conseiller Roch Carpentier au titre de président du comité de l'Aménagement du territoire

Considérant la résolution n° 2010-R-AG063, adoptée en date de la séance ordinaire du 16 février 2010, par laquelle le Conseil forme les comités consultatifs de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

Considérant que lors de sa séance de travail du 4 février 2010, le comité Plénier a exprimé son souhait que soient nommés par le Conseil les présidents des comités consultatifs à la suite de propositions d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

Considérant l'article 12 de la résolution n° 2010-R-AG064 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 février 2010;

Considérant la recommandation du comité de l'Aménagement du territoire, en date de sa séance de travail du 17 février 2010, en lien avec cet appel de propositions.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Roch Carpentier au titre de président du comité de l'Aménagement du territoire.

ADOPTÉE

2010-R-AG136

Avis de motion – Projet de règlement modificateur au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau portant sur une modification du document

complémentaire visant l'incorporation de nouvelles normes de lotissement dans la zone connue comme étant la zone V 117 dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Avis est donné par monsieur le conseiller Gary Lachapelle qu'un projet de règlement modificateur, déposé lors de la présente séance et portant le numéro 2010-211 « visant à modifier le document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour y incorporer des normes de lotissement supérieures à l'intérieur du projet de lotissement initié par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau sur les rives de la baie Newton dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie » sera adopté à une séance ultérieure.

2010-R-AG137

Conformité et appui au règlement modificateur numéro 74-2009 du règlement de zonage de la ville de Gracefield – Dossier de monsieur Pierre Caron

Considérant que la ville de Gracefield a adopté le projet de règlement modificateur créant une nouvelle zone à vocation dominante agricole (A103-1) à partir de la zone à vocation dominante agricole A103 et à l'intérieur de laquelle seront autorisés les commerces de distribution alimentaires;

Considérant que les membres du Comité consultatif agricole (CCA) ont analysé les deux dossiers à deux reprises;

Considérant qu'un vote s'est également tenu lors de la deuxième réunion du CCA sur ces deux sujets;

Considérant que le vote tenu à sa rencontre du 11 février 2010, le CCA s'est majoritairement exprimé en faveur du projet de règlement modificateur numéro 74-2009 de la ville de Gracefield allant à l'appui du projet de monsieur Pierre Caron d'établir un commerce de distribution alimentaire sur sa propriété dans la zone agricole.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau déclare que le projet de règlement modificateur n° 74-2009 ne contrevient pas à son schéma d'aménagement et qu'il appuie le projet de monsieur Pierre Caron visant à implanter un commerce de distribution alimentaire sur sa propriété située dans la zone A 103-1; zone à être créée à partir de la zone A103 dans la municipalité de Gracefield et qu'elle achemine copie de cette résolution d'appui à la ville de Gracefield et qu'elle recommande favorablement le projet de monsieur Pierre Caron à la CPTAQ lorsque celle-ci lui adressera une demande de recommandation vis-à-vis cette demande en vertu de la Loi.

ADOPTÉE

2010-R-AG138

Nomination de monsieur le conseiller Pierre Renaud au titre de président du comité de Développement, de Diversification et de la Ruralité

Considérant la résolution n° 2010-R-AG063, adoptée en date de la séance ordinaire du 16 février 2010, par laquelle le Conseil forme les comités consultatifs de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

Considérant que lors de sa séance de travail du 4 février 2010, le comité Plénier a exprimé son souhait que soient nommés par le Conseil les présidents des comités consultatifs à la suite de propositions d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

Considérant l'article 12 de la résolution n° 2010-R-AG064 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 février 2010;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de Diversification et de la Ruralité, en date de sa séance du 4 mars 2010, en lien avec cet appel de propositions.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Pierre Renaud au titre de président du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité.

ADOPTÉE

2010-R-AG139

Quatorzième édition du Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau – Contribution financière

Considérant que le comité organisateur du Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau informe la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de la tenue de sa 14^e édition qui se déroulera à Maniwaki les 27, 28 et 29 août 2010;

Considérant que les représentants du Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau sollicitent la participation financière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour réaliser cette 14^e édition;

Considérant que le Festival attire plus d'un millier d'amateurs de sport d'eau vive du Québec et de l'Ontario, et même des États unis et d'ailleurs;

Considérant les retombées financières pour les opérateurs locaux de l'industrie touristique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la MRC a continuellement apporté, depuis le début, son soutien financier à cette activité estivale;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de Diversification et de la Ruralité, en date de sa séance de travail du 4 mars 2010, en lien avec cette demande de contribution financière.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu qu'une contribution financière de 1 500 \$ soit versée à l'endroit du Comité organisateur du Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau à l'occasion de la tenue de la 14^e édition de cet événement.

ADOPTÉE

2010-R-AG140

Nomination de monsieur Richard Daigle à la Table locale de gestion intégrée du territoire public de l'Outaouais – Groupe sectoriel « territoire »

Monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu de nommer l'ingénieur forestier de la MRC, monsieur Richard Daigle, à la Table locale de gestion intégrée du territoire public de l'Outaouais – Groupe sectoriel « territoire ».

ADOPTÉE

2010-R-AG141

Durée du mandat des membres du comité multiressource qui ne sont pas des conseillers de la MRC – Modification de la résolution numéro 2010.R.AG083

Considérant la résolution 2010-R-AG083 par laquelle le mandat des élus membres du Comité multiressource a été étendu à la durée de leur charge électorale;

Considérant que le Conseil souhaite également étendre le mandat des membres du comité multiressource qui ne sont pas des élus de la MRC jusqu'à leur départ volontaire ou remplacement;

Considérant la recommandation du comité multiressource à cet égard, en date de sa rencontre du 8 mars 2010.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de modifier la résolution numéro 2006-R-AG045 afin d'y ajouter, à la suite de l'article 4.4, l'article 4.4.1 se lisant comme suit :

*« ARTICLE 4.4.1
NOMINATION ET DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES QUI NE SONT
PAS DES CONSEILLERS DE LA MRC*

*Les membres du comité qui ne sont pas des conseillers de la MRC y sont
nommés jusqu'à leur départ ou leur remplacement. »*

ADOPTÉE

2010-R-AG142

Adoption de programme de vente de lots sur terres publiques intramunicipales (TPI)

Considérant que la résolution numéro 2007-R-AG181 proposait la vente de douze lots sur terres publiques intramunicipales par appel d'offres sur invitations;

Considérant les commentaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) concernant le type d'appel d'offres requis pour chacun des lots visés;

Considérant que le MRNF refuse la vente d'une partie du lot 46, rang VII, canton de Wright, réduisant ainsi la liste de douze à onze lots;

Considérant que lors de sa rencontre du 8 mars 2010, le comité multiressource a recommandé à l’unanimité la vente de ces onze lots ou parties de lots en utilisant comme mise à prix la valeur acceptée par le MRNF;

Considérant que la recommandation du comité multiressource est de vendre par appel d’offres sur invitation 10 des 11 lots tel que décrits dans le tableau ci-bas :

Programme de vente							
Deuxième liste de lots offerts par appel d'offres							
#	Municipalité	Canton	Rang	Lot	*Superficie (ha)	Arpentage nécessaire	**Type d'appel d'offres présenté au MRNF
AOI-01	Aumond	Aumond	II	38	40,47	Non	Appel d'offres public
AOI-02	Cayamant	Church	I	30	40,47	Non	Appel d'offres sur invitation
AOI-03	Cayamant	Church	I	32	40,47	Non	Appel d'offres sur invitation
AOI-04	Cayamant	Church	I	34	40,47	Non	Appel d'offres sur invitation
AOI-05	Déléage	Kensington	III	26 (pte)	10,12	Oui	Appel d'offres sur invitation
				27 (pte)	10,12		
AOI-07	Gracefield	Wright	VII	47 (pte)	env. 1	Oui	Appel d'offres sur invitation
AOI-08	Grand-Remous	Lytton	I	14 (pte)	33,99	Oui	Appel d'offres sur invitation
AOI-09	Low	Low	IV	28	25,09	Non	Appel d'offres sur invitation
AOI-10	Messines	Bouchette	VIII	41 (pte)	13,00	Oui	Appel d'offres sur invitation
AOI-11	Montcerf-Lytton	Lytton	IV	26 (pte)	20,23	Non	Appel d'offres sur invitation
AOI-12	Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	Cameron	IV	61	0,65	Oui	Appel d'offres sur invitation

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau modifie la résolution numéro 2007-R-AG181 afin de vendre par appel d’offres sur invitation dix (10) des onze (11) lots tel que décrits ci-haut et vende le lot AOI-01 par appel d’offres publiques.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Roch Carpentier rappelle que la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau tient, le 30 mars prochain, une conférence de presse pour annoncer sa programmation 2010-2011. Il y sera aussi question du projet de reconstruction du bâtiment à la suite de l'incendie ayant détruit la salle Gilles-Carle.

Monsieur le préfet informe par ailleurs les membres du conseil que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire a acheminé une lettre que la MRC a reçue aujourd’hui même, annonçant que la candidature de la MRCVG a été retenue pour la présentation des Grands Prix de la ruralité qui se tiendra en septembre 2010. Plus de détails seront donnés au conseil lors des séances ultérieures.

2010-R-AG143

Clôture de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que la présente séance soit close. La séance se termine à 20 h 10.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

Marc Langevin
Greffier et adjoint à la
direction générale